

# FONTAINES EN COM'1

Numéro spécial développement durable, agriculture - Mars 2021



## Édito

Depuis que j'ai rejoint l'équipe de Nelly MEUNIER-CHANUT dans l'aventure municipale, j'ai rapidement évoqué des sujets importants pour moi : le développement durable, les gestes éco-responsables, la biodiversité, la gestion des ressources... Lorsque la décision de créer un comité consultatif "Développement durable, Agriculture, Viticulture, Agenda 21" a été prise, c'est tout naturellement que j'ai accepté de le présider.



Ensemble nous travaillons sur un projet de développement durable pour Fontaines. La tâche est complexe car celui-ci ne se limite pas à la préservation de l'environnement. Il doit réussir à intégrer également les exigences de développement économique et de progrès social.

Nous souhaitons que ce projet ne soit pas seulement le projet de la commune, mais qu'il soit également le vôtre. Pour être réellement efficace, il doit être partagé par tous et nous inciter collectivement à des changements de comportements.

Cette démarche au sein de la commune s'inscrit également dans le projet de territoire 2021-2026 du Grand Chalon. En ce début d'année, un pôle d'ambassadeurs de la transition écologique vient d'être créé au Grand Chalon. Afin de relayer et de déployer les actions de ce pôle sur Fontaines, j'ai été désignée élue référente au sein du conseil municipal. Ce pôle de référence au sein de la communauté d'agglomérations aura pour rôle de valoriser la stratégie du Grand Chalon en matière

de transition écologique mais également de sensibiliser les habitants et acteurs du territoire sur la réduction, le tri et la valorisation des déchets, les mobilités douces, la mise en valeur des milieux naturels...

Ensemble faisons de Fontaines un village durable et éco-responsable pour que les générations futures puissent continuer de s'épanouir.

## LES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF



Carine PLUMIER



Pascal THERAIN



Frédéric GUEUGNEAU



Jean DECOMBARD



Sébastien GUILLOT



Michel BAYLE



Chantal DE AMORIN



Joël DEMULE



Pauline VIANELLO



Jean-Yves CHARLES



François GUILLET



Claude PROST



Isabelle BON

Ophélie GOULEY  
Conseillère municipale  
Présidente du Comité consultatif  
Développement durable,  
agriculture, viticulture,  
Agenda 21

Pour cette année 2021, l'ensemble du comité « développement durable agriculture, viticulture, agenda 21 » vous propose de participer à l'opération :

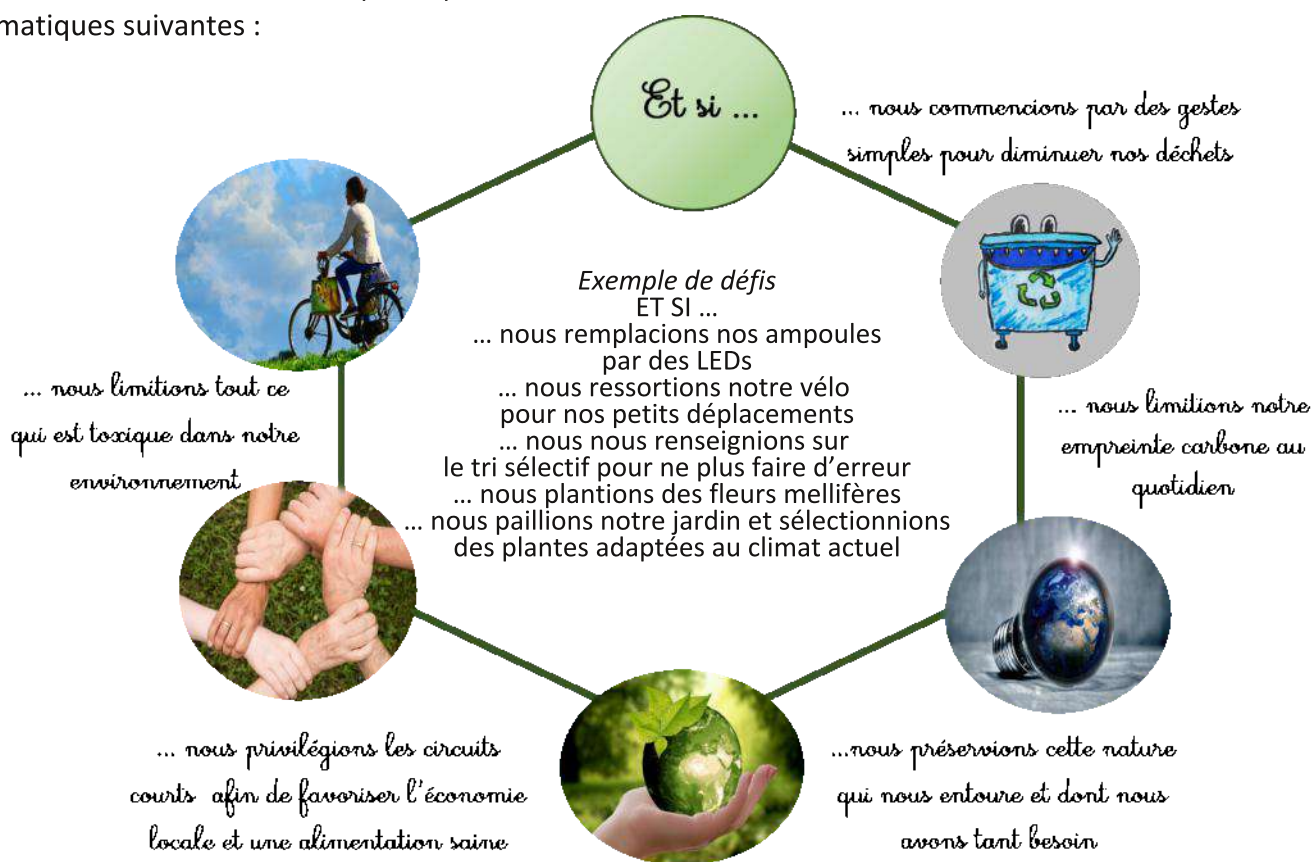


Fontaines 2021

# Et si nous modifions nos habitudes ensemble

Tout au long de l'année, nous vous proposerons des défis et actions simples à mettre en place afin de changer progressivement et collectivement nos habitudes au quotidien. Chacun réalise les défis à son rythme. En fin d'année, la municipalité organisera un moment convivial pour échanger sur les difficultés rencontrées, les gestes intégrés au quotidien, partager nos découvertes et astuces...

A travers cette démarche éco-participative, nous souhaitons informer et sensibiliser les Fontenois sur les 5 thématiques suivantes :



## Comment participer ?

C'est très simple. Tous les 1er et 3ème lundi du mois les défis et leurs explications seront diffusés via des affiches ou via les outils connectés suivant :



Mairie de Fontaines / Site internet / Panneau



Rendez-vous mardi 6 avril 2021 (le lundi étant férié)  
pour le coup d'envoi des défis !

## Tous acteurs des enjeux pour demain

La municipalité souhaite s'engager dans la mise en œuvre d'un agenda 21 afin de réfléchir et agir pour un développement durable de la commune.

### Qu'est-ce que l'Agenda 21 ?

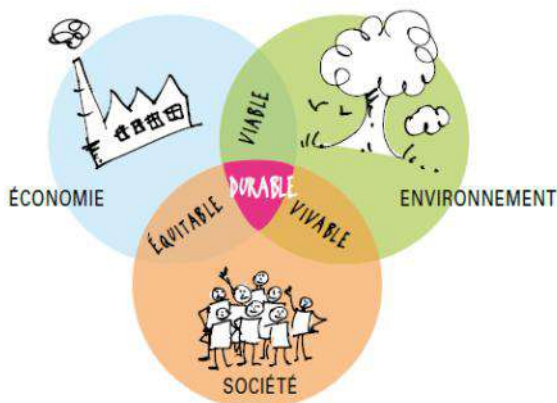
Un Agenda 21 local est un programme d'actions et une démarche volontaire en faveur du développement durable du territoire. Il peut être adopté par toute collectivité quel que soit son échelle. Il n'y a donc pas de modèle unique d'Agenda 21, chaque collectivité crée son propre programme en fonction de sa situation, de ses acteurs et des attentes. Afin de toujours répondre aux enjeux du territoire, il est par définition évolutif et participatif.

### L'intérêt de la démarche :

L'élaboration d'un Agenda 21 par une collectivité locale est un moyen de rendre plus lisible et cohérente son action en faveur du développement durable. Le cheminement est formalisé, les conditions de mise en œuvre des actions sont précisées, des outils de suivi et d'évaluation de la démarche sont développés. L'Agenda 21 est ainsi une démarche structurante pour la collectivité et se construit de manière partagée avec les acteurs locaux et les citoyens.

### Les objectifs de l'Agenda 21 :

Un Agenda 21 est la traduction concrète des cinq engagements du développement durable :



- La lutte contre le changement climatique
- La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources
- La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations
- L'épanouissement des êtres humains
- Une dynamique de développement suivant des modes de production et de communication responsables.

### Elaboration du projet Agenda 21 2021-2026 pour Fontaines :

Concrètement pour Fontaines, avec le comité consultatif « développement durable, agriculture, viticulture, agenda 21 », nous allons repartir de l'étude réalisée par un cabinet extérieur en 2018. Nous travaillerons pour l'actualiser avant de présenter le projet Agenda 21 2021-2026 au conseil municipal.

Nous vous informerons régulièrement de l'avancée du projet et de la mise en place des actions.

### Lexique

Développement durable : Il s'agit d'un développement qui « répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Agenda 21 : « Ce qu'il faut faire pour le 21ème siècle », est un programme d'actions prenant en compte les enjeux du développement durable.

Agenda 2030 : programme basé sur 17 objectifs de développement durable à l'horizon 2030 adopté par les Etats membres de l'ONU. C'est un plan d'action pour les populations, la planète et la prospérité.

Afin de nous aider dans l'élaboration de ce projet 2021-2026, vous trouverez, joint à ce bulletin, un questionnaire sur « le développement durable et vous », afin de mieux vous connaître ainsi que vos attentes.

Merci de nous retourner vos réponses avant le 18 avril 2021 (à déposer en mairie ou chez nos commerçants ou répondre au questionnaire en ligne via le QR code ou via le lien diffusé sur panneau pocket)

## L'actualité agricole et viticole à Fontaines

Le printemps arrive à grands pas, les agriculteurs et viticulteurs fontenois reprennent leurs activités, semis, traitements, mise à l'herbe des animaux, etc ...

A cette époque de l'année, le tournesol, le maïs et le soja vont être semés. Ces cultures de printemps ont pris une place importante en termes de surface suite à la diminution rapide des cultures de colza et moutarde. Cette évolution est due à une surpopulation d'insectes ravageurs contre lesquels les moyens de lutte chimique ou biologique sont inexistantes. Les cultures de printemps permettent d'allonger la rotation des cultures sur les parcelles ce qui facilite le désherbage et diminue la pression parasitaire grâce à des modes de lutte différents.

Les cultures consomment des éléments minéraux présents dans les sols. Les agriculteurs à l'aide d'épandeurs à engrais et à fumier compensent la consommation de ces éléments par une fumure qui permet au sol d'être toujours à son niveau normal en élément minéraux pour son bon fonctionnement.



Les agriculteurs entrent dans une période essentielle pour la sécurisation de leurs cultures semées en automne. Ils seront particulièrement attentifs à l'apparition, sur les cultures, de maladies cryptogamiques (dus à des champignons). La décision de réaliser un traitement n'est pas systématique. Précisons également, que l'utilisation des produits phytosanitaires en agriculture est surveillée et soumise à réglementation. Cela permet de sécuriser leur application pour les utilisateurs, l'environnement et les consommateurs.

## A vos agendas

La prochaine journée verte aura lieu **samedi 5 juin 2021**.

Réservez votre date et venez passer un moment convivial entre Fontenois. Lors de cette journée, plusieurs ateliers vous seront proposés afin de créer, découvrir, apprendre, et embellir notre village.

Pour une organisation optimale, vous recevrez début mai une invitation avec toutes les informations concernant cette journée ainsi qu'un bulletin d'inscription.

Nous vous attendons nombreux !



Les agriculteurs fontenois sont aidés par des outils comme la modélisation du risque de développement des maladies en fonction des conditions climatiques présentes et à venir. Par ailleurs, les observations

sur le terrain, les comptages de populations d'insectes ravageurs permettent de savoir si un seuil de nuisibilité est atteint. Ces outils permettent de savoir s'il est nécessaire ou non de réaliser un traitement mais aussi d'adapter les doses pour mieux contrôler les maladies en limitant l'utilisation des produits phytosanitaires. Si les cultures ne sont pas protégées, des maladies dangereuses pour l'homme peuvent se développer. Par exemple, sur le grain de blé, des champignons peuvent produire des mycotoxines préjudiciables à l'homme. Les agriculteurs cherchent à diminuer les doses de produits en optimisant l'efficacité de ces derniers. Par exemple, en intervenant la nuit, l'humidité de l'air est plus importante et le vent moins présent ce qui sécurise les interventions.



La vigne nécessite la même vigilance pour sa protection. Que ce soit en lutte biologique ou en lutte conventionnelle, les viticulteurs doivent la protéger contre le mildiou et l'oïdium qui sont les deux maladies les plus présentes dans le vignoble. Le même principe d'observations et de modélisations permet aux viticulteurs d'intervenir au bon moment et en fonction des besoins.

